

Devenir acteur APS ASD *

Formation initiale

* Acteur prévention secours & aide et soins à domicile

Objectifs de la formation

La formation APS ASD apporte une double compétence nécessaire pour exercer son métier en toute sécurité tout en préservant la santé des personnes selon le document de référence INRS «V7-01/2016»

. Elle permet d'acquérir les compétences professionnelles suivantes :

Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels l'intervenant à domicile est exposé en devenant un acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP), en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et humaines, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir. Faire participer la personne aidée à la recherche des pistes d'amélioration de la situation de travail et d'informer l'entourage familial.

Acquérir un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail (Sauveteur Secouriste du Travail SST).



Durée :

21 heures de face à face
pédagogique
réparties en 3 jours non
consécutifs
(ex : 2 jours et 1 jour)

Effectif :

De 4 à 10 participants

Horaires :

8h-12h
et 13h-16H

Lieu :

Dans nos locaux pour
une formation inter
entreprise
Dans vos locaux pour
une session intra
entreprise

Contact :

Guillaume DERULLE
0696 710 367

PUBLIC

Tout personnels
d'entreprises,
d'associations ou de
structures publiques

PRE REQUIS

Aucun pré requis
n'est demandé

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Evaluation continue
certificative.
A l'issue de cette
évaluation, un certificat
APS ASD sera délivré
au candidat qui a
participé à l'ensemble
de la formation et fait
l'objet d'une évaluation
favorable.
Valable 24 mois.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques sous forme d'exposés suivis d'échange
Mises en situations pédagogiques
Etude de cas à partir des situations professionnelles vécues
Exercices pratiques adaptés en sous groupes

